

## PRESENTATION

ALIAPUR assure collectivement pour le compte de ses clients Metteurs sur le marché de pneumatiques (Producteurs), la collecte et la valorisation de ces pneumatiques une fois usagés, conformément aux dispositions du code de l'environnement. ALIAPUR n'est par conséquent pas producteur de déchet.

Les Producteurs de pneus, clients d'ALIAPUR, sont liés par des contrats de prestation de services, leur permettant d'une part de répondre à leurs obligations réglementaires en matière de gestion des déchets et d'autre part de leur faire bénéficier d'une économie d'échelle liée au caractère collectif réglementaire d'ALIAPUR.

Afin d'honorer les contrats de ses clients Producteurs et de satisfaire les exigences réglementaires pesant sur ces derniers, ALIAPUR fait appel à des opérateurs tiers.

La sélection de ces opérateurs est réalisée par ALIAPUR principalement par appels d'offres et par activité, via l'émission de cahiers des charges précis (1 cahier des charges général et 1 cahier des charges technique propre à chaque activité) pour chaque activité à savoir :

- Collecte : le ramassage, le regroupement, le tri des pneumatiques usagés (« PU »), la valorisation des pneumatiques réutilisables (« PR »), expédition des pneumatiques usagés non réutilisables (« PUNR ») vers les sites désignés par ALIAPUR
- Transformation : la réception des PUNR, leur stockage, leur transit et/ou leur préparation et/ou leur broyage, leur chargement dans des véhicules de transport
- Transport : le positionnement des véhicules, la supervision du chargement et la pesée, le transport des PU entiers ou broyés, la gestion de planning, le suivi de contrôle, la livraison

Les appels d'offres pour les activités collecte et transformation ont lieu tous les 4 ans et donnent lieu à l'établissement d'un contrat quadriennal.

L'appel d'offre concernant l'activité de transport a lieu tous les deux ans et donne lieu à l'établissement d'un contrat biennal.

Les prestataires peuvent soumettre une offre globale pour l'ensemble des activités ou de manière distincte, à chacune d'entre elle.

## NOTRE POLITIQUE ACHATS

Les appels d'offres réalisés par ALIAPUR visant à répondre aux obligations des clients Producteurs, sont effectués de manière à réduire et mutualiser les coûts de traitement des pneus usagés tout en recherchant la meilleure solution technique.

ALIAPUR souhaite assurer la qualité et la fiabilité continue de ses services au moindre coût dans le respect de l'environnement. L'activité achat d'ALIAPUR s'inscrit ainsi, dans une démarche de progrès et de développement durable.

ALIAPUR attend de ses prestataires :

- le respect de la réglementation environnementale (agrément préfectoraux, autorisation réglementaire, ICPE etc.)
- le respect de la réglementation sociale
- une compétitivité technique et économique
- qualité, efficacité, fiabilité et sécurité des services rendus en conformité aux cahiers des charges
- une formation du personnel référencée continue et de qualité (formation trieur par exemple)
- l'optimisation des services, s'inscrivant dans une démarche de progrès
- une démarche de développement durable et de protection de l'environnement.